



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le projet suivant est mis à l'enquête publique : 07/10021

Adresse du bien : **Chaussée de Bruxelles 105
Chaussée de Bruxelles 107
Chaussée de Bruxelles 109**

Identité du demandeur : Association des copropriétaires à Forest, Résidence chant des Grenouilles-bloc 2, Chaussée de Bruxelles, 105-107-109 **A.C.P.**

Demande de : Permis d'environnement de classe 1B

Objet de la demande : **Exploitation parking et chaufferie. Immeuble à appartements – Rubriques : 40 B – 68 B**

Nature de l'activité principale : Logement

PRAS : espaces structurants, zones de chemin de fer, zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé PPA N° 3 CHANT DES GRENOUILLES

Motif principaux de l'enquête :

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête publique se déroule :

A partir du 27/08/2024 et jusqu'au 25/09/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 25/09/2024, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 22 octobre 2024.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 14/08/2024

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre a.i.,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'ENVIRONNEMENT - 07/10021

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :
aanvrager :

Association des copropriétaires à Forest, Résidence chant des Grenouilles-bloc 2,
Chaussée de Bruxelles, 105-107-109 A.C.P.

bien sis :
goed gelegen :

Chaussée de Bruxelles 105
Chaussée de Bruxelles 107
Chaussée de Bruxelles 109

A Forest - Te Vorst,

.....

